

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 2 février 2015

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le deuxième jour de février deux mille quinze (2015) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'amours	#1	absent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoit Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, dir. gén. sec.-trés, rédige le procès-verbal.

2015-02-24.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - a. Session ordinaire 12 janvier 2015
 - b. Session extraordinaire du 29 janvier 2015
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois
 - 4.2 Demande de carte de crédit
 - 4.3 Renouvellement adhésion - ADMQ
 - 4.4 Soirée des présidents - Chambre de Commerce de Rivière-du-Loup
 - 4.5 Commission Scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup - Plan triennal de répartition et destinations des immeubles pour les années 2015-2016 à 2017-2018
 - 4.6 Info-Dimanche - Hommage aux bénévoles
 - 4.7 FQM - Formation - Comportement éthique
 - 4.8 ADMQ - Formation - Règlements municipaux qui ont des dents
 - 4.9 Demande de la Société d'histoire et de généalogie de la MRC de Rivière-du-Loup - 50^e Congrès de la Fédération Histoire Québec
 - 4.10 Mutuelle des Municipalités du Québec - Ristourne
 - 4.11 Entretien ménage bureau, bibliothèque, caserne
 - 4.12 Comoss - Journée de la persévérance scolaire
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Rapport du service incendie

- 5.2 Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie - Municipalité de l'Isle-Verte
 - 5.3 Autorisation de signature d'une entente modifiant l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie
6. TRANSPORT
- 6.1 Cession emprise de l'ancienne route 10 (Route du Patrimoine) vis-à-vis lots 86 à 98 de l'ancienne paroisse de Cacouna
 - 6.2 Correspondance - André Morin pour propriétaires de la route de l'Ile
 - 6.3 Renaud Thériault - Banc de parc
 - 6.4 Remerciements - Gestion MDCM Inc.
 - 6.5 Demande de subvention discrétionnaire du député pour 2015
 - 6.6 Lampes de rues au DEL
 - 6.7 Ministre des Transports - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal
7. HYGIÈNE DU MILIEU
- 7.1 Formulaire utilisation eau potable (achat débitmètre)
 - 7.2 Règlement no 74-15 - Gestion des matières résiduelles domestiques
 - 7.3 Conférence Web - Mise en œuvre du règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées
 - 7.4 Séances d'information - Collecte des matières organiques
 - 7.5 Ville de Rivière-du-Loup - Redevances pour le lieu d'enfouissement technique
 - 7.6 Rue de la Grève - Assemblée publique
 - 7.7 Achats - Équipements eau potable
8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisation
 - 8.2 Nomination membres comité consultatif d'urbanisme
 - 8.3.1 Modification du schéma aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup
 - 8.3.2 Avis de motion - Modification du règlement de zonage 19-08-02 sur la création d'une nouvelle zone à l'intérieur de la zone 106-A en vue de permettre un usage écotouristique.
 - 8.4 CPTAQ - décision 406832
9. LOISIRS ET CULTURE
- 9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.
 - 9.2 Projets soutenus par les agents de développement rural
 - 9.3 Quote-part bibliothèque
 - 9.4 Location du local de la bibliothèque municipale
 - 9.5 Soumissions - Tablettes bibliothèque
 - 9.6 Rénovation salle municipale
 - 9.7 Centre-Jeunes Cacouna - Demande de financement
10. INFORMATIONS – Prochaine réunion le 2 mars 2015
11. AFFAIRES NOUVELLES
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-02-25.3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 janvier 2015 et de la session extraordinaire du 29 janvier 2015

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le procès-verbal de la session régulière du 12 janvier 2015 et celui de la session extraordinaire du 29 janvier 2015 soient adoptés en leur forme et teneur.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2015-02-26.4.1 Ratification des déboursés de janvier 2015 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que les comptes pour la période du 1 au 31 janvier 2015 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 152 584.10\$ à même le fonds général.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén./sec.-trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén./sec.-trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

2015-02-27.4.2 Demande de carte de crédit

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte ce qui suit :

1.- **Que** la personne morale délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de carte Visa Desjardins, incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

2.- **Que** la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

3.- **Que** la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non respect de ces modalités;

4.- **Que** les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

5.- **Que** les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant;

Nom de la personne déléguée : Madeleine Lévesque

Détenteurs actuels des titres ou postes de dirigeants mentionnés ci-dessus, le cas échéant :

Mairesse	Ghislaine Daris		
Conseiller	Gilles D'Amours	Conseiller	Benoît Thériault
Conseiller	Rémi Beaulieu	Conseiller	Bruno Gagnon
Conseillère	Francine Côté	Conseillère	Suzanne Rhéaume

6.- **Que** la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

2015-02-28.4.3 Renouvellement adhésion - ADMQ

Dépôt au conseil de l'offre d'adhésion de la directrice générale à l'Association des Directeurs municipaux du Québec pour l'année 2015.

Considérant qu'il est temps de renouveler l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec;

Considérant que la dite association offre un programme de formation continue de même que plusieurs séances d'information sur des sujets touchant nos réalités quotidiennes;

Considérant que de multiples outils de communications sont disponibles sans frais supplémentaires;

En conséquence,

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte de payer l'inscription pour l'année 2015 de Madame Madeleine Lévesque, dir. gén / sec. trés. à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour un montant de 419\$ plus taxes soit la somme de 481.75\$.

2015-02-29.4.4 Soirée des présidents - Chambre de Commerce de Rivière-du-Loup

Dépôt de l'invitation à la soirée des présidents de la Chambre de Commerce de Rivière-du-Loup qui s'est tenue le 31 janvier 2015.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte de payer les inscriptions de madame Ghislaine Daris mairesse ainsi que monsieur Gilles D'Amours conseiller à la soirée des présidents de la Chambre de Commerce de Rivière-du-Loup pour un coût de 80\$ plus taxes chacun soit la somme de 160\$ plus taxes.

2015-02-30.4.5 Commission Scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup - Plan triennal de répartition et destinations des immeubles pour les années 2015-2016 à 2017-2018

Dépôt du projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission Scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup pour les années 2015-2016 à 2017-2018. Il demande l'avis de la municipalité sur ce projet.

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna est en accord avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission Scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup pour les années 2015-2016 à 2017-2018.

2015-02-31.4.6 Info-Dimanche - Hommage aux bénévoles

Madame Micheline Côté, conseillère en solutions médias du journal Infodimanche nous transmet une invitation à participer à la section spéciale dans l'édition de Pâques soit celle du 1^{er} avril prochain.

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna nomme monsieur René Voyer « personne bénévole » de notre municipalité. De plus, qu'un espace publicitaire format carte d'affaires soit payé à Infodimanche pour féliciter cette personne et accepte d'en défrayer la somme de 95\$ plus taxes.

2015-02-32.4.7 FQM - Formation - Comportement éthique

Dépôt d'une offre de formation intitulé «Le comportement éthique » par la Fédération Québécoise des Municipalités

Attendu que les membres du conseil municipal sont assujettis à l'obligation de suivre une formation sur le sujet dans les six premiers mois du début de leur mandat;

Attendu que monsieur Benoît Thériault a été nommé en mai dernier conseiller municipal;

Attendu qu'aucune formation n'a été donnée dans le secteur environnant de la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise monsieur Benoît Thériault, conseiller municipal, à participer à la formation sur le comportement éthique le 6 juin 2015 à Métis;

Que le conseil accepte de défrayer les frais d'inscription au montant de 275\$ plus taxes;

Que les frais de déplacements soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

2015-02-33.4.8 ADMO – Formation - Réglementation municipale qui a des dents

Dépôt d'une offre de formation web par l'Association des directeurs municipaux du Québec intitulé « Pour une réglementation municipale qui a des dents! ».

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise madame Madeleine Lévesque directrice générale et monsieur Vincent Bérubé, inspecteur en bâtiments à suivre la formation web intitulé « Pour une réglementation municipale qui a des dents! » le 20 février prochain et accepte d'en défrayer les coûts soit la somme de 138\$ plus taxes.

2015-02-34.4.9 Demande de la Société d'histoire et de généalogie de la MRC de Rivière-du-Loup - 50^e Congrès de la Fédération Histoire Québec

M. Gilles Dubé, président de la Société d'histoire et de généalogie de Rivière-du-Loup nous confirme qu'elle sera l'hôte du 50^e Congrès de la Fédération Histoire Québec en collaboration avec la Ville de Rivière-du-Loup qui se tiendra du 15 au 17 mai prochain. Il nous offre un programme de partenariat sous diverses formes.

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise de prendre un espace publicitaire dans la revue histoire Québec et le programme du congrès en monochrome de la grandeur d'une carte d'affaires d'une dimension de 3.5 X 2 pouces en noir et blanc au coût de 110\$.

4.10 Mutuelle des municipalités du Québec - Ristourne

Madame Linda Daoust, présidente-directrice générale de la Mutuelle des municipalités du Québec nous informe qu'une somme de 4 470\$ nous sera versée représentant notre part attribuée en ristourne pour l'année 2014.

2015-02-35.4.11 Entretien ménager bureau, bibliothèque, caserne

Madame Valérie Brown nous a manifesté verbalement qu'elle ne voulait pas exécuter l'entretien ménager de la nouvelle bibliothèque et des autres immeubles si c'était possible.

Attendu qu'une offre de service nous avait été fournie à la municipalité pour l'entretien général des immeubles;

Attendu que nous avons communiqué avec cette personne;

Attendu qu'elle a accepté les conditions d'emploi pour l'entretien ménager;

En conséquence,

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna embauche madame Marie-Ève Bouchard pour exécuter l'entretien ménager du bureau municipal, de la nouvelle bibliothèque municipale ainsi que la caserne incendie au tarif horaire de 10.55\$ et ce, à compter de février 2015.

2015-02-36.4.12 Cosmoss - Journée de la persévérance scolaire

Attendu que dans le cadre des Journées sur la persévérance scolaire, il nous apparaît prioritaire d'encourager chaque jeune, chaque jour et sa famille à persévérer pour l'obtention d'une première diplomation;

Attendu que la persévérance scolaire et la réussite éducative permettent à ces jeunes de développer leur plein potentiel, d'obtenir un emploi, d'accéder à l'autonomie financière et de participer à la vie sociale et économique de leur municipalité dans leur ensemble;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna proclame officiellement les journées du 16 au 20 février 2015, « Journées de la Persévérance scolaire ».

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du service incendie

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

2015-02-37.5.2 Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie - Municipalité de l'Isle-Verte

Dépôt du projet d'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la Municipalité de l'Isle-Verte.

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte le projet de protocole d'entente relativement à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la Municipalité de l'Isle-Verte.

Que mesdames Ghislaine Daris mairesse et Madeleine Lévesque directrice générale soient autorisées à signer ledit protocole pour la Municipalité de Cacouna avec la Municipalité de l'Isle-Verte.

2015-02-38.5.3 Autorisation de signature d'une entente modifiant l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie

Attendu l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie intervenue entre la MRC de Rivière-du-Loup et les municipalités de Cacouna, L'Isle-Verte, Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Paul-de-la-Croix, Saint-Épiphanie et comme intervenante la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger;

Attendu que ladite entente signée entre les parties en mars 2011 dont l'échéance est le 31 décembre 2014 est renouvelée automatiquement aux mêmes conditions pour une période de 3 ans et demeure en vigueur tant que l'entente à intervenir n'est pas signée par toutes les municipalités qui en faisaient parties au 31 décembre 2014;

Attendu que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger adhère à l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie en octobre 2014 applicable rétroactivement au 1^{er} janvier 2014;

Attendu que la municipalité de Saint-Antonin souhaite adhérer à cette entente à compter du 1^{er} janvier 2015;

Attendu qu'il convient d'y apporter quelques changements afin de l'améliorer et qu'il serait opportun de faire signer une nouvelle entente à cet effet;

Attendu le projet d'entente à intervenir entre la MRC de Rivière-du-Loup et les municipalités de Cacouna, L'Isle-Verte, Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Paul-de-la-Croix, Saint-Épiphanie, Saint-François-Xavier-de-Viger et Saint-Antonin couvrant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu unanimement :

Que ce conseil :

-accepte le contenu de l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie les prévisions budgétaires pour l'année 2015 inscrit en annexe de ladite entente;

-autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie;

-nomme madame Ghislaine Daris mairesse afin qu'elle siège au sein du comité de gestion prévu à l'entente intermunicipale;

-s'engage à communiquer avec ses assureurs afin que l'article 4 de l'entente intermunicipale relatif à la couverture d'assurance de responsabilité civile générale de la municipalité soit respectée;

6. TRANSPORT

2015-02-39.6.1 Cession emprise de l'ancienne Route 10 (Route du Patrimoine) vis-à-vis les lots 86 à 98 de l'ancienne paroisse de Cacouna

Suite à l'abandon d'entretien par le Ministère des transports d'une portion de l'ancienne route 10 (gazette officielle du Québec, 11 juillet 1981, page 8292) et de sa remise à la municipalité; ces portions de route auraient dû, par résolution de la municipalité, être remises aux terrains desquels ils avaient été détachés. Or il n'existe aucune trace d'une telle résolution.

L'abandon de service touchaient les lots 86,87,88,89,90,91,92,95 et 98 sur une longueur approximative de 684 mètres, ce qui touche les lots rénovés 4984434 (Raymond Lévesque), 4984105 (Cobalt), 4984107, 4984108, 4984428 et 4984125 (Ferme JTL inc.), 4984426 et 4984430 (Juliette Caron), 4984427 et 4984431 (Paul-Émile Lévesque), 4984416 (Laurent Dubé), 4984417 et 4984125 (Ferme JTL inc). Ceci affecte également l'emprise publique identifiée sous les numéros de cadastre 4985572 et 4985573.

L'ancienne route avait été modifiée en 1949 et des résidences et aménagements privés ont été faits sur cette ancienne emprise depuis lors. Suite à la réforme cadastrale, certaines lacunes des actes légaux ont pu être identifiées et les propriétaires de ces lots désirent régulariser cette situation en récupérant l'ancienne emprise de la route qui est désormais remplacée par la Route 132 (Route du Patrimoine)

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna a pris connaissance du plan issu de la réforme cadastrale tel que publié en juillet 2014;

Attendu que la portion de terrain non remise au propriétaire est apparente sur le plan;

Attendu que la municipalité est d'accord pour rendre l'ancienne emprise de route aux propriétaires riverains;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil municipal de Cacouna, conformément à l'article 6.1 du Code municipal du Québec, accepte de remettre pour un dollar par propriétaire aux propriétaires des lots ci-haut mentionnées (Raymond Lévesque, Cobalt, Ferme JTL inc., Juliette Caron, Paul-Émile Lévesque et Laurent Dubé) l'emprise de l'ancienne route 10 tel que signifié dans la Gazette officielle du Québec du 11 juillet 1981.

Que les frais reliés à cette acquisition soient assumés par les propriétaires, conjointement ou individuellement, selon leur bon vouloir.

2015-02-40.6.2 Correspondance - André Morin pour propriétaires de la route de l'Ile

M. André Morin pour les propriétaires de la route de l'Ile a demandé une commandite annuelle de 1 000\$ par année pour l'entretien annuel de la route de l'Ile et demande également à ce que la route de l'Ile soit déneigée par la Municipalité.

Attendu que le conseil a étudié la demande de monsieur Morin et des propriétaires de la route de l'Ile;

Attendu que la route de l'Ile est une rue privée au sens de la Loi;

Attendu que la municipalité n'est pas dans l'obligation d'entretenir en été et en hiver les rues privées;

Pour toutes ces raisons,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et appuyé à l'unanimité par les membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna refuse d'entretenir ou de commanditer l'entretien de la route de l'Ile.

2015-02-41.6.3 Renaud Thériault - Banc de parc

M. Renaud Thériault nous a proposé la confection de bancs de parc pour un montant de 350\$ chacun.

Il est proposé par madame Francine Côté
et appuyé à l'unanimité par les membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise monsieur Renaud Thériault à confectionner deux bancs de parc au coût de 350\$ plus taxes chacun afin de les installer aux boîtes postales sur la rue du Patrimoine Ouest ainsi qu'au parc de la rue Marc-Antoine.

6.4 Remerciements - Gestion MDCM Inc.

M. Mario Dubé, président de Gestion MDCM inc. nous remercie pour la réponse positive reçue suite à la correspondance de Ferme J.T.L. Inc.- Rue Parc Industriel.

2015-02-42.6.5 Demande de subvention discrétionnaire du député pour 2015

Considérant que le conseil de la Municipalité de Cacouna a une problématique de sécurité avec la Côte Roy;

Considérant les coûts onéreux des travaux à effectuer ;

Considérant qu'en obtenant une subvention, le conseil pourrait faire des travaux sur cette rue et améliorer la situation;

Considérant les travaux de gravelage et nivelage qui ont été exécutés sur le chemin Rivière-des-Vases en 2014;

Considérant qu'une partie de cette route reste à être mise à niveau en gravelage et nivelage;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna demande au député de Rivière-du-Loup monsieur Jean D'Amour, une subvention discrétionnaire d'un montant de 25 000\$ pour faire des travaux d'amélioration sur ces rues afin de les rendre plus sécuritaires pour nos citoyens.

2015-02-43.6.6 Lampes de rues au DEL

Considérant que la municipalité a reçu des offres de services pour l'achat et l'installation de lampes de rues au DEL;

Considérant que ces offres sont sur la même base soit de changer la lampe de rue existante par une lampe de rue au DEL;

Considérant que ces luminaires sont d'une durée d'environ 20 ans et d'une garantie du manufacturier de 10 ans;

Considérant l'économie d'environ 50% sur la facture d'électricité ;

Considérant qu'un montant de 60\$ par luminaire est octroyé comme aide financière par Hydro-Québec et ce, d'ici le 31 mars;

Considérant que le Ministère des Transports du Québec n'a pas encore homologué ces lampes pour être installées sur son territoire;

En conséquence,

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de Les Entreprises Électriques Alain Pelletier afin de changer 85 lampes de rues au sodium pour des lampes au DEL au coût de 110\$ chacune plus installation et taxes dans les rues municipales.

6.7 Ministre des Transports - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal

M. Robert Poëti ministre des Transports nous avise qu'il accorde à notre municipalité la substitution pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal de la Côte Roy au Chemin Rivière-des-Vases.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

2015-02-44.71 Formulaire utilisation eau potable

Attendu que monsieur Pierre-Olivier Kwemi du ministère des affaires municipales et de l'Occupation du territoire nous a transmis son rapport concernant le formulaire de l'usage de l'eau potable;

Attendu que ce rapport indique que l'on doit installer des enregistreurs de données sur les débitmètres et les réservoirs nécessaires pour mesurer la quantité d'eau distribuée avant le 1^{er} septembre 2015;

Attendu qu'une résolution municipale doit être produite à cet effet afin de compléter la procédure d'approbation du formulaire;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte d'installer ces enregistreurs de données d'ici septembre 2015.

7.2 Règlement no 74-15 - Gestion des matières résiduelles domestiques

Reporté à une séance ultérieure.

2015-02-45.7.3 Conférence Web - Mise en œuvre du règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

Une conférence Web sur la mise en œuvre du règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées sera donnée en février. Cette formation permettra de prendre connaissance des nouvelles obligations relatives aux informations à compléter et à valider dans les formulaires de traitement et de surverse du système SOMAE.

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise madame Sabryna Caron technicienne en gestion des eaux à suivre la formation web intitulé « Mise en œuvre du règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées » en février prochain et accepte d'en défrayer les coûts soit la somme de 85\$ plus taxes.

7.4 Séances d'information - Collecte des matières organiques

La Co-éco nous invite à des soirées d'information sur la collecte des matières organiques sur son territoire au cours du mois de février.

7.5 Ville de Rivière-du-Loup - Redevances pour le lieu d'enfouissement technique

M. Jean-Bernard Ouellet, gestionnaire du Service de l'environnement et du développement durable de la Ville de Rivière-du-Loup nous transmet le rapport relativement à l'entente sur les redevances pour le lieu d'enfouissement technique pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014. Les tonnes métriques de matières enfouies sont de 24 646.87 et représente la somme de 18 458.15\$ dont le chèque y est joint.

7.6 Rue de la Grève - Assemblée publique

Une assemblée publique d'information sur le projet d'aqueduc et d'égout sur la rue de la Grève sera tenue le 17 février prochain à 19h00.

2015-02-46.7.7 Achats - Équipements eau potable

Dépôt de soumissions pour ajout d'équipements concernant la distribution de l'eau potable sur notre territoire à la demande du Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire.

Totalisateur pour compteur badger M-170-2"	1 200\$	plus taxes
Enregistreur de données pour Puits Pelletier	2 329\$	plus taxes
Valve de réduction de pression 3"	2 422.56\$	plus taxes

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise l'achat du totalisateur pour compteur, l'enregistreur de données ainsi que la valve de réduction de pression tel que décrit ci-haut pour un total de 5 951.56\$ plus taxes.

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

2015-02-47.8.2 Nomination membres comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna nomme au comité consultatif d'urbanisme les personnes suivantes:

Charles Frenette au poste 4 en remplacement de monsieur Marcel Filion
Rémi Roy au poste 9

Renouvelle les mandats de :

Yvan April au poste numéro 3
Luc Hallé au poste numéro 5

Le mandat de tous ces membres sera d'une durée de 2 ans.

8.3.1 Modification du schéma d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup

La MRC de Rivière-du-Loup nous avise que la modification du schéma d'aménagement pour permettre la réalisation du camping sur les TPI de Cacouna dans le parc côtier Kiskotuk est entrée en vigueur. La municipalité de Cacouna devra s'assurer d'ajuster sa réglementation d'urbanisme pour qu'elle s'applique au territoire visé par la «nouvelle aire d'affectation récréotouristique - Parc côtier Kiskotuk, les usages autorisés énoncés à la grille de compatibilité des grandes affectations.

8.3.2 Avis de motion - Modification du règlement de zonage 19-08-02 sur la création d'une nouvelle zone à l'intérieur de la zone 106-A en vue de permettre un usage éréotouristique.

Avis de motion est régulièrement donné par le conseiller monsieur Rémi Beaulieu qu'à une prochaine séance de conseil sera présenté pour adoption un règlement créant une nouvelle zone à l'intérieur de la zone 106-A. Ce règlement aura comme objectif de permettre une aire récréotouristique sur les terres publiques intramunicipales, le tout conformément au règlement no 201-14 de la MRC de Rivière-du-Loup.

8.4 CPTAQ - Décision 406832

La Commission de protection du territoire agricole du Québec a autorisé l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'exploitation d'une gravière-sablière, incluant l'utilisation d'un chemin d'accès à celle-ci, d'un emplacement d'une superficie totale approximative de 1,7 hectares, faisant partie du lot 32 du cadastre de la paroisse de Saint-Arsène, dans la municipalité de Saint-Arsène, et faisant également partie du lot 244 du cadastre de la paroisse de Cacouna, dans la municipalité de Cacouna et ce, sous conditions à respecter.

9. LOISIRS ET CULTURE

2015-02-48.9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.

Dépôt du rapport mensuel de madame Karine Boutin, Agente de développement communautaire.

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise l'embauche des personnes suivantes pour la semaine de relâche :

- Patrice Maillot 35 heures @ 13\$/heure
- Kim Lebel entre 21 et 34 heures (selon le nombre d'inscriptions) @ 13\$/heure

En contrepartie, une subvention de 400\$ de l'URLS est confirmée pour offrir ces services.

De plus, le conseil autorise les ateliers d'éveil musical à la nouvelle bibliothèque au coût de 40\$/heure.

9.2 Projets soutenus par les agents de développement rural

Dépôt par la MRC de Rivière-du-Loup des projets soutenus par les agents de développement rural présentement.

2015-02-49.9.3 Quote-part bibliothèque

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise le versement de la quote-part de 2 000\$ à la bibliothèque municipale pour l'année 2015.

2015-02-50.9.4 Location du local de la bibliothèque municipale

Attendu que la bibliothèque municipale a été pratiquement terminée à 90% en janvier dernier;

Attendu que l'ameublement a été livré et installé dans la bibliothèque à la mi-janvier;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise le versement de 750\$ mensuellement à la Fabrique de Cacouna et ce, à compter du 1^{er} janvier 2015 pour la location du local de la bibliothèque municipale et selon les conditions énumérées à l'entente déjà acceptée.

Madame Suzanne Rhéaume se retire pour ce point.

2015-02-51.9.5 Soumissions - Tablette bibliothèque

Dépôt d'une soumission de Prelco pour l'achat de tablettes en verre trempé pour la nouvelle bibliothèque.

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise l'achat des tablettes suivantes chez Prelco :

12 fois 22 X 26 7/8	55\$ chaque + taxes
2 fois 12 X 26 7/8	42\$ chaque + taxes
2 fois 12 X 26 7/8	42\$ chaque + taxes

Le montant total des tablettes est de 828\$ plus taxes.

2015-02-52.9.6 Rénovation salle municipale

Dépôt d'une soumission de Roland Lebel pour exécuter les travaux de rénovation des salles de bain pour la salle municipale au montant de 13 300\$ plus taxes.

De plus, dépôt d'une soumission pour l'achat, la préparation et la pose du revêtement de sol de Tapis Saucier pour un montant de 867.36\$ plus taxes.

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte les soumissions suivantes :

- Roland Lebel au montant de 13 300\$ plus taxes pour la rénovation des salles de bain de la salle municipale;
- Tapis Saucier pour l'achat, la préparation et la pose de revêtement de sol pour un montant de 867.36\$ plus taxes.

2015-02-53.9.7 Centre-Jeunes - Demande de financement

M. Pascal Morin, coordonnateur du Centre-Jeunes a rencontré le conseil à sa plénière afin d'expliquer le projet de voyage communautaire au Guatemala à l'été 2015. Une demande de commandite a été demandée.

Attendu que le conseil a pris connaissance du projet de voyage communautaire au Guatemala à l'été 2015;

Attendu que ce projet permet aux jeunes de notre milieu d'étudier l'espagnol, le dépassement de soi, l'échange interculturel;

Attendu que les jeunes feront des dons de vélos à une école du Guatemala;

Attendu que ce projet permet l'implication communautaire;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser 100\$ par jeune résident de Cacouna qui participera au voyage communautaire au Guatemala, ce qui représente la somme de 600\$, conditionnel à la réalisation du voyage.

10. INFORMATIONS

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-02-54.13 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 20h37 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Madeleine Lévesque, dir. gén./sec.-trés.

Ghislaine Daris, mairesse
